

Les migrations environnementales sont-elles mesurables ?

Jacques Véron, Valérie Golaz

DANS **POPULATION & SOCIÉTÉS** 2015/5 (N° 522), PAGES 1 À 4
ÉDITIONS **INED ÉDITIONS**

ISSN 0184-7783

DOI 10.3917/popsoc.522.0001

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2015-5-page-1.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Ined Éditions.

Attribution - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-ND 4.0).



Population & Sociétés

English
version

Les migrations environnementales sont-elles mesurables ?

Jacques Véron* et Valérie Golaz**

Au cours des dernières années, des événements extrêmes ont entraîné d'importants mouvements de population. La menace de catastrophes plus fréquentes et la perspective d'une élévation du niveau de la mer font craindre des migrations « environnementales » ou « climatiques ». Mais comme l'expliquent Jacques Véron et Valérie Golaz, est-on capable de les mesurer ?

Alors que le dernier rapport du GIEC confirme les transformations environnementales en cours, la communauté internationale cherche à la fois à freiner et à anticiper le changement climatique à venir, qui pourrait entraîner d'importants mouvements de population.

Les migrations environnementales : difficiles à identifier

Est-il d'abord possible de distinguer parmi l'ensemble des migrations celles qui seraient liées à l'environnement, et que l'on pourrait donc qualifier de migrations « environnementales », des autres, qui n'auraient pas de lien avec l'environnement et seraient liées à d'autres causes ?

Une migration est « environnementale » lorsqu'un déplacement d'une certaine durée⁽¹⁾ a pour cause essentielle (voire unique) une transformation de l'environnement. Quand le changement du climat est directement en cause, il est question de « migrations climatiques » voire de « réfugiés climatiques », même si l'on peut se demander si cette expression est vraiment appropriée (encadré 1). Certes, depuis la naissance de l'humanité, des changements environnementaux ont contraint les populations à se déplacer, mais le potentiel migratoire s'est fortement accru au fil des décennies, avec des densités de population de plus en plus élevées dans des zones dites « à risque », en particulier du fait du changement climatique.

Encadré 1. Les « réfugiés climatiques » : une expression inappropriée

Pour désigner la mobilité des populations en lien avec des changements environnementaux, on parle fréquemment de « réfugiés écologiques » ou « environnementaux ». Quand le climat est en cause, on utilise souvent l'expression de « réfugiés climatiques ». Une telle façon de qualifier les migrants est inappropriée par le parallèle implicitement établi avec les « réfugiés politiques ». Ces derniers peuvent prétendre à un statut juridique défini par la convention de Genève de 1951 et le protocole de 1967, ce qui n'est nullement le cas des individus quittant un lieu trop dégradé sur le plan environnemental pour que la vie y reste possible ou parce que le changement climatique les contraint à partir. La définition d'un réfugié politique est très précise, même si le bénéfice de ce statut peut soulever des difficultés. Elle impose au demeurant que la personne se trouve hors de son pays de résidence habituelle. Pour ce qui est des « réfugiés écologiques » ou « climatiques », il n'existe aucun dispositif légal, à l'échelle internationale, même si leur situation peut être dramatique parce que les migrants ont tout perdu. Il est donc préférable de parler de « migrations environnementales ».

* Institut national d'études démographiques.

** Institut national d'études démographiques, LPED UMR 151.

(1) Tout mouvement de population n'est pas à proprement parler une migration. Une migration se produit lorsque l'installation dans un autre lieu est durable et qu'elle se traduit par une nouvelle résidence, la migration étant soit intérieure soit internationale. Les Nations unies recommandent de nommer « migrants de long terme » les personnes qui vivent hors de leur lieu de résidence pour au moins une année et « migrants de court terme » celles dont la durée de séjour va de trois mois à un an.

Que les migrations soient ou non liées à une dégradation de l'environnement, elles sont le produit de décisions complexes. Partir renvoie à la question environnementale mais aussi à des aspects économiques (moyens disponibles pour le voyage, perspective de ressources ou d'emploi à l'arrivée), sociaux (possibilités d'insertion à l'arrivée) ou même symboliques (attachement au lieu, opportunité de la migration pour le statut social). En dehors des situations de catastrophes, il peut être malaisé de distinguer dans l'ensemble des migrations celles qui seraient principalement environnementales, par rapport à d'autres qui seraient principalement économiques, voire politiques (encadré 2).

Les facteurs de la migration sont souvent multiples et, comme le fait observer Jason Bremner [1], il existe un « continuum de pressions environnementales contribuant à la migration » : changements sur un temps long (dégradation des sols, moindre disponibilité des terres, etc.) conduisant à une émigration progressive ; pressions environnementales s'exerçant sur le moyen terme (sécheresse prolongée par exemple) avec une émigration plus intense ; événements soudains et violents conduisant l'ensemble de la population concernée à se déplacer mais d'une manière qui peut être temporaire.

Encadré 2. Deux exemples de migrations qui ne sont pas seulement « environnementales »

La crise de la pomme de terre en Irlande au XIX^e siècle a-t-elle provoqué des migrations environnementales ?

En 1845, alors que l'Irlande comptait un peu plus de 8 millions d'habitants, le mildiou se propage dans les cultures irlandaises, entraînant une crise agricole sans précédent. Les années qui suivirent furent marquées par la Grande famine (1846-1851), avec une surmortalité sans précédent (estimée de 1 à 1,5 millions de victimes) et une émigration massive (plus de deux millions de départs), l'Irlande perdant en dix ans 40 à 50 % de sa population. La crise ne peut cependant être comprise en dehors du cadre politique dans lequel elle se produit : celui de la domination des petits paysans irlandais catholiques par une classe de propriétaires terriens britanniques et protestants. L'émigration irlandaise est donc toute à la fois environnementale, économique et éminemment politique.

La sécheresse qui ravage le Nord de l'Éthiopie en 1984 est-elle cause de migrations environnementales ou climatiques ?

La famine (un million de morts) et les mouvements de migration qui l'ont accompagnée sont également liés au système de taxation et de restriction des migrations vers la ville et des pratiques d'activités non agricoles, coupant court aux pratiques habituelles d'adaptation des populations touchées par des difficultés agraires. Elle vient aussi des politiques de déplacement forcé des populations du Nord au Sud et du blocage délibéré de l'aide alimentaire par l'État éthiopien dans le cadre du conflit l'opposant aux guérillas érythréenne et tigréenne. Ainsi la surmortalité et les migrations liées à la sécheresse sont-elles également teintées d'une coloration politique.

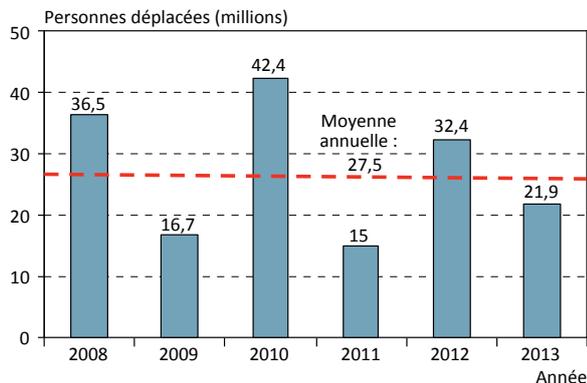
La migration n'est pas la seule réponse aux aléas de l'environnement

À l'inverse, en dépit de changements environnementaux d'importance comme de grandes sécheresses ou des inondations, il peut ne pas y avoir de migrations environnementales simplement parce que les personnes confrontées à ces événements extrêmes bénéficient d'une aide de membres de leur famille installés ailleurs. Des transferts de fonds, liés à des migrations antérieures de nature essentiellement économique, peuvent être un moyen pour les populations locales d'amortir des chocs environnementaux. La relation entre environnement et migration ne se laisse par conséquent pas aisément appréhender, d'autant plus que, pour s'adapter aux aléas climatiques, saisonniers ou exceptionnels, les individus et les familles ont parfois mis en place des systèmes de mobilité impliquant différents lieux ou branches de la famille. Des stratégies de diversification des ressources et des activités sont une façon de garantir une sécurité économique. Il y a des populations nomades pour lesquelles la mobilité est au cœur du mode de vie, mais ces systèmes concernent également d'autres groupes de la population. Ainsi, les pêcheurs sont connus pour leur mobilité sur l'eau, des déplacements saisonniers ou ponctuels leur permettant de préserver les zones de fraying du poisson ou de maximiser la pêche dans le long terme. Les familles vivant du bétail recourent souvent à une mobilité saisonnière, entre saison humide, au cours de laquelle le bétail peut paître sur un territoire étendu, et saison sèche, où les troupeaux se retrouvent au niveau des points d'eau. Les paysans eux aussi mettent en place des systèmes similaires, en associant des terres aux caractéristiques différentes et des cultures variées. Une implantation, à l'échelle familiale, dans des écosystèmes différenciés permet de minimiser les risques économiques. Dans ces conditions, que peuvent valoir les estimations du nombre de personnes déplacées chaque année en cas de « désastre » (encadré 3) ?

Encadré 3. Quel crédit accorder au nombre de personnes déplacées dans le monde en raison d'un désastre ?

Mesurer l'intensité des migrations environnementales à une échelle mondiale est un véritable défi. Une estimation de 25 millions de personnes déplacées pour une raison d'ordre environnemental avait été fournie pour l'année 1995 [1]. En croisant des sources d'information de nature diverse, le *Norwegian Refugee Council* et l'*Internal Displacement Monitoring Centre* fournissent des données plus récentes et estiment à environ 22 millions le nombre de personnes déplacées en 2013 en raison d'un « désastre » [2]. Les valeurs pour les années antérieures font apparaître de très fortes variations de ce nombre d'une année sur l'autre, avec une moyenne annuelle de 27,5 millions sur six années (figure 1). C'est en Asie et de loin que les déplacements ont été les plus intenses sur cette période (à hauteur de plus de 80 % de l'ensemble des déplacements), sachant que l'Asie rassemble 60 % de la population mondiale.

Figure 1. Nombre de personnes déplacées en raison d'un « désastre » de 2008 à 2013



Source : Norwegian Refugee Council et IDMC [2]

Ces estimations sont considérées par leurs auteurs eux-mêmes comme sous-enregistrant vraisemblablement le phénomène d'émigration liée aux changements environnementaux, car ce sont avant tout les désastres de grande échelle qui sont pris en compte. Dans le même temps, il faut noter que pour un même désastre les écarts d'évaluations peuvent être conséquents. De tels chiffres sont donc entachés d'une forte incertitude.

Les catastrophes : une grande variété de déplacements

À la différence des changements environnementaux s'inscrivant dans le temps, les catastrophes « naturelles »⁽²⁾ ou technologiques provoquent une mobilité dans l'urgence. Dans ce cas, les déplacements de population sont en principe clairement identifiables mais pas pour autant aisés à quantifier.

Certains déplacements sont immédiats ou même précèdent la catastrophe quand elle peut être annoncée suffisamment à l'avance (cyclones par exemple), tandis que d'autres sont sensiblement plus tardifs (cas de Fukushima lorsque le périmètre de la zone dangereuse fut étendu). Certains déplacements sont de très courte durée, d'autres prennent la forme de plusieurs allers et retours, d'autres encore sont de véritables migrations. La majorité – mais pas la totalité – des déplacements se produisent à une échelle locale. Lors de la catastrophe de 1984, dans la ville indienne de Bhopal, ignorant ce qui se passait véritablement (fuite d'un gaz toxique dans l'usine productrice de pesticide), certains habitants de la ville sont restés sur place, d'autres ont fui dans une grande panique mais sont revenus les jours suivants sans savoir si le danger était écarté. Certains sont repartis à nouveau. La réaction des populations au cyclone Phailin qui frappa l'État d'Odisha au Nord-Est de l'Inde en 2013

(2) Les catastrophes dites « naturelles » ne le sont pas toutes entièrement. L'exemple de la tempête Xynthia de 2010 est là pour rappeler qu'une catastrophe peut être moins « naturelle » qu'il n'y paraît à première vue. La négligence d'un risque de submersion pourtant connu depuis des temps anciens, l'urbanisation dans des zones inondables, le type de constructions, l'absence de sensibilisation des populations à ce risque, les caractéristiques matérielles de la digue de protection, etc. sont autant de causes de la catastrophe que la montée des eaux.

fut tout autre car celui-ci put être annoncé assez tôt pour que des mesures de protection des populations soient prises : près de 600 000 personnes furent évacuées en urgence et de force le cas échéant, trouvant refuge dans des abris situés dans les zones à risque (constructions en béton réalisées après le passage du « super cyclone » de 1999 qui avait balayé cette même région et fait autour de 10 000 morts). Lorsque l'événement est passé, les retours sont plus ou moins rapides et leur intensité varie selon le niveau socioéconomique des habitants et l'importance des destructions subies, comme cela a été montré pour l'ouragan Katrina, aux États-Unis [3]. Une catastrophe telle que le tsunami de 2011 et l'accident de Fukushima au Japon (Great East Japan Earthquake) ont induit des déplacements de population erratiques, particulièrement dans la préfecture de Fukushima car les populations voisines de la centrale n'ont eu accès qu'à une information parcellaire et changeante au fil du temps. Dans la zone contaminée, la catastrophe perdure et le retour est impossible. Ailleurs, les retours dépendent de l'état d'avancement des travaux de reconstruction. Les trois catastrophes de 2011 que furent le tremblement de terre, le tsunami et l'accident nucléaire, auraient provoqué un demi-million de déplacements, mais là encore les données sont à considérer avec circonspection (encadré 4).

Encadré 4. Le tsunami de 2011 et l'accident nucléaire de Fukushima au Japon : une incohérence des estimations ?

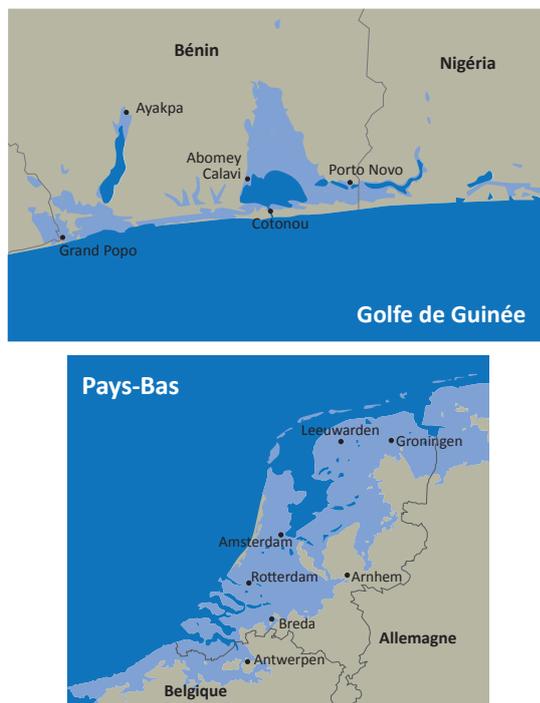
Il est difficile d'établir à partir des différentes sources le bilan de la catastrophe de 2011 au Japon en termes de déplacements de population. Certaines estimations concernent les déplacés liés à la destruction du bâti par le tremblement de terre et le tsunami, d'autres ceux liés à l'irradiation de la zone située autour de la centrale nucléaire, d'autres encore cumulent les deux. Fukushima étant également le nom d'une préfecture, il n'est pas toujours facile de savoir si l'on parle de Fukushima comme zone de départ, zone d'accueil de déplacés, ou comme cause de déplacement, toutes préfectures confondues.

Selon les sources on parle de personnes évacuées ou déplacées sans distinction. Ainsi, par exemple, des estimations officielles de 2011 établies par le Cabinet Office donnent un maximum de 470 000 personnes évacuées mais la zone concernée par les évacuations était habitée de 600 000 personnes. Un flou règne sur la situation des 130 000 autres.

Une même source – l'Agence de reconstruction japonaise – donne des estimations du nombre d'évacués qui croît brutalement courant novembre 2011, 8 mois après la catastrophe, ce qui paraît peu probable : 125 000 début juin, 72 000 début novembre et 330 000 mi-novembre.

Le nombre total de personnes évacuées est estimé à plus de 340 000 fin janvier 2012. Il décroît ensuite progressivement, ce qui est conforme aux attentes : 321 000 en décembre 2012, 270 000 en décembre 2014, et 230 000 en mars 2015 – c'est le nombre de personnes ne pouvant toujours pas rentrer chez elles d'après le discours du ministre de la reconstruction lors du 4^e anniversaire de la catastrophe le 11 mars 2015.

Figure 2. Exemples de zones très peuplées susceptibles d'être affectées par une élévation du niveau de la mer de 3 m



Source : d'après le site web <http://flood.firetree.net>

La mobilité, stratégie d'adaptation au changement climatique ?

Pour ce qui est de l'avenir des migrations environnementales, il importe de bien distinguer l'ampleur des risques de l'intensité des déplacements effectifs.

Le réchauffement climatique devrait induire une élévation du niveau de la mer qui affecterait plus particulièrement les populations des zones côtières (dans le scénario le plus pessimiste du GIEC, l'élévation pourrait approcher 1 m à la fin de ce siècle et dépasser 3 m d'ici 2300 [4]). L'urbanisation côtière est un facteur de vulnérabilité, de très grandes agglomérations urbaines s'étant développées à proximité des côtes. Parmi les 450 aires urbaines de plus d'un million d'habitants en 2011, totalisant 1,4 milliard d'habitants, il semblerait que 60 % d'entre elles – ce qui représente un peu moins de 900 millions d'habitants – seraient exposées à un risque naturel élevé [5]. À l'échelle mondiale, il est possible de cartographier les zones à risque compte tenu de la probable élévation du niveau de la mer, comme le montre les exemples des Pays-Bas et du Golfe de Guinée (figure 2). Il a été estimé que 10 % de la population mondiale vivait

à moins de 10 m au-dessus du niveau de la mer, sur un territoire ne représentant que 2 % de la superficie totale de la Terre. On sait bien que la menace pèse sur l'existence même de certains pays de l'Océan pacifique et la question des migrations se pose alors à une échelle internationale.

Si les causes du réchauffement climatique sont, dans une certaine mesure, mondiales, et si c'est à ce niveau que se jouent les tractations pour ralentir le processus en cours, les conséquences des modifications du climat restent bien locales et très différenciées, certains pays ou certaines populations étant beaucoup plus vulnérables que d'autres. La menace de catastrophes naturelles peut induire des migrations « définitives » comme au Bangladesh où des familles quittent des terres très exposées du delta du Gange pour les bidonvilles de Dhaka. Dans le Nord-Est de l'Inde, c'est par des constructions en béton que les populations résistent en restant sur place aux fréquents cyclones. Les Pays-Bas lancent une politique de grands travaux pour pouvoir résister à une montée des eaux. La mobilité, dont le coût économique et social ne saurait être ignoré, n'est pas la seule réponse possible aux effets du changement climatique.

Références

- [1] Bremner J. et Hunter L. M., 2014, « Migration and the environment », *Population Bulletin*, 69(1), Population Reference Bureau.
- [2] Norwegian Refugee Council & IDMC, *Global Estimates 2014. People Displaced by Disasters. 2014.*
- [3] Fussell E., Sastry N. et Van Landingham M., 2010, « Race, socioeconomic status, and return migration to New Orleans after Hurricane Katrina », *Population and Environment*, 31(1-3), p. 20-42.
- [4] IPCC [2014], *Climate Change 2014. Synthesis Report.*
- [5] Nations unies, 2012, *World Urbanization Prospects. The 2011 Revision*, United Nations, New York.

Résumé

Bien qu'il soit de plus en plus fréquemment question de migrations environnementales, il est souvent difficile d'identifier les changements environnementaux comme facteurs principaux de la migration.

Le changement climatique risque de rendre plus fréquentes et plus sévères les catastrophes « naturelles ». Même si la mobilité n'est qu'une des réponses possibles au changement climatique, d'autres relèvent du réaménagement des territoires exposés. Faire de la mobilité une stratégie pour les anticiper, nécessite de mieux connaître les mécanismes à l'œuvre lorsque des populations se déplacent.